République française

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260114-DEL2026002-DE

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 13

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 14 janvier, à 18 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 12 janvier 2026 en urgence, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Daniel MACÉ, Jérémy BASSET, Christelle CARRO, Elodie LE MAGUER, Joseph TEMPLER, Caroline LIVERNEAU et Typhaine POILVERT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Julien CORBEL était excusé et avait donné pouvoir à Elodie LE MAGUER.

Magalie RAMEL et Stéphane BASSET étaient excusés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Caroline LIVERNEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026002 - RESSOURCES HUMAINES – CANTINE SCOLAIRE, ENTRETIEN DES LOCAUX – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL RETRAITE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DES ACTIVITES. -

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son **article L.332-23-1°**,

Considérant l'arrêt de travail de l'agent communal affecté aux missions de cantine scolaire, d'entretien des locaux et du gîte communal,

Considérant que cette situation entraîne un **accroissement temporaire d'activité**,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

Considérant que le recours à un **agent retraité** permet de répondre immédiatement à ce besoin temporaire,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent pour faire face à un **accroissement temporaire d'activité lié à l'arrêt maladie de l'agent en poste**,
- **DECIDE** de recruter **Madame Michelle LE MAGUER**, agent contractuel retraité, pour assurer des missions de **cantine scolaire et d'entretien des locaux communaux,**
- **FIXE** la durée initiale du contrat **du 15 janvier au 30 janvier inclus**,
- **PRECISE** que le contrat pourra être **prolongé par avenant**, par décision expresse de l'autorité territoriale, **dans la limite d'une durée totale maximale de deux mois**,

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260114-DEL2026002-DE

- **FIXE** la durée hebdomadaire de travail à **30 heures**, correspondant à un **remplacement partiel** des missions de l'agent habituellement en poste (35 heures),
- **PRECISE** que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dans la limite des crédits inscrits au budget communal,
- **PRECISE** que le recrutement s'effectuera dans le respect des règles applicables au **cumul emploi–retraite**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter Madame Michelle LE MAGUER et à signer le contrat de travail ainsi que tout avenant et document afférent à cette décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 14 janvier 2026
Daniel COMMAULT

Maire

Caroline LIVERNEAU

Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)